

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le huit décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pierre DUFAY a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 8/12/25
Affichée	le 8/12/25

OBJET

Débat d'Orientation Budgétaire

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Charlène RENARD a donné pouvoir à Didier COUSIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL
TRÉPIER
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET, Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue dans les dix semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport transmis à l'ensemble des Conseillers communautaires.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 a été élaboré dans un contexte particulier du fait des nombreuses incertitudes relatives à l'adoption du budget de l'Etat et sur son contenu pour ce qui concerne les collectivités territoriales.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1, L5211-36 et L5217-10-4 ;
- Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget ;
- Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport transmis et commenté en séance

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 24 DEC. 2025
Publié en ligne le 24 DEC. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-232-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025